

Règlement du jeu « Hapee, mettez votre camping-car au travail »

Hapee.fr – clc-accessoires.fr

ARTICLE 1

La société organisatrice CLC Financière, dont le siège social est établi à CS 90120- Route de Villiers en Lieu – 52 100 Saint Dizier, organise pour le compte de ses enseignes Hapee et CLC Accessoires un jeu-concours intitulé “ Hapee, mettez votre camping-car au travail”.

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d’achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, en Corse ou en Belgique et est limité à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participées à l’élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille, les collaborateurs (trices) du groupe CLC-loisirs. La participation au concours entraîne l’acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 3 : Accès et durée

Le jeu est accessible à l’adresse suivante :

<https://kx1.co/lafetedutravail-par-hapee>

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d’annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l’exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le jeu débute le 01/05/2019 à 8h00 et prend fin le 10/05/2019 à 23h59.

ARTICLE 4 : Modalités du jeu

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur et par jour (même nom, même prénom et même adresse email) et une seule participation par famille (même nom, même adresse email). En cas de participation multiple d’un joueur, celui-ci sera éliminé d’office du présent jeu-concours. La participation au Jeu implique une attitude loyale, dans le respect du présent règlement. L’organisateur se réserve le droit de disqualifier et/ou de ne pas attribuer les lots aux participants ayant méconnu les dispositions du présent règlement, notamment par fraude, voire, d’engager des poursuites contre eux devant les juridictions compétentes. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L’organisatrice » sans que celle-ci n’ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : Principe du jeu et désignation du gagnant final

Il s’agit d’un jeu type « memory » dans lequel le joueur doit retrouver le plus rapidement possibles les bonnes combinaisons de cartes. Le tirage au sort se fera parmi le top 10 des meilleurs résultats. Le gagnant final est issu du tirage au sort parmi les « désignés gagnants » pendant toute la durée du jeu et qui proposeront leur véhicule à la location par l’intermédiaire de la plateforme www.hapee.fr avant le 12/05/2019. Le tirage au sort aura lieu le 13/05/2019 à 14h00.

ARTICLE 6 : Dotation(s)

Ce jeu-concours est doté d'un lot lors du tirage au sort final

- 1 bon d'achat d'une valeur de 200 euros TTC à faire valoir dans les magasins d'accessoires du groupe CLC.

ARTICLE 7 : Modalités de mise en possession des lots

Le lot non cessible ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre tout autre bien ou service. Le gagnant final viendra chercher son lot dans la concession de choix avant le 30/05/2019. Liste des magasins participant [ici](#).

La renonciation du gagnant à sa dotation ou son impossibilité à en profiter n'octroi aucune compensation.

ARTICLE 8 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse : https://d2tygfsszdug5i.cloudfront.net/contest/eplRUwb/rules_nYVZ4DE_fr.pdf

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : CLC Loisirs " le jeu : Hapee, mettez votre camping-car au travail" - CS 90120 - Route de Villiers en Lieu – 52 100 Saint Dizier. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

ARTICLE 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

ARTICLE 10 : Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.